

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la Mairie
66360 – AYGUATEBIA6TALAU

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 7
Nbre de votants : 7

Séance du :
L'an deux mille vingt six
le 24 avril

Le Conseil Municipal d'AYGUATEBIA-TALAU étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 21 avril 2026 2026 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. AUXACH Bernard, COMANGES Elisabeth, SALLANNE Evelyne, BAILBE André, TRABIS Marc, RAAAYMAKERS Kelly, BARNET Thomas

Affichage le : 28/04/2026 Etaient absents :

Monsieur BAILBE André a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

- 2026-011 – CFU Commune
- 2026-012 – Affectation de résultats Commune
- 2026-013 – BP Commune
- 2026-014 – Taxes directes locales
- 2026-015 – Convention défibrillateur département
- 2026-016 – Désignation délégués commission CCID
- 2026-017 – Désignation délégués commission de révision des listes électorales
- 2026-018 – Délégation du conseil municipal au Maire
- 2026-019 – Modification des horaires d'ouverture de la mairie
- 2026-020 – Tarif loyer Gîte 6 de la mairie et gîte C des voltes
- 2026-021 – Emploi saisonnier

Questions diverses

Le conseil municipal reçoit le comité des fêtes pour faire le point sur les festivités.
Clément Vernet prend la parole et nous expose les manifestations prévues sur le village.
Un premier repas se déroule courant mai il se déroule sur un week-end un peu long.

Repas du 14 juillet (apéritif mairie)

La Festa Major qui dure 3 jours (Bal).

Festival des Garrotxes c'est la mairie qui s'occupe de l'organisation et du repas.

Repas de clôture pour la toussaint (rifle et repas)

Les amis d'Ayguatébia s'occupent des feux de la Saint Jean.

La mairie loue le barnum et le fait monter par l'AICO pour une raison de sécurité.

Il est d'usage de mettre l'employé communal pour mettre en place la fête. Le jeudi après-midi et le vendredi. Il faut tondre le champ d'Albert Goze pour les jeunes et le camping.

Evelyne prend la parole pour savoir si pendant l'hiver il y aurait la possibilité d'organiser quelque chose pour les habitants à l'année. Savoir si le comité aurait besoin d'une participation financière.

La problématique, les intempéries, le chauffage, et les membres du comité qui n'habite pas sur place. Voir peut-être avec les amis d'Ayguatébria.

Monsieur le Maire demande s'il y aurait la possibilité d'inviter les maires des Garrotxes aux repas organisés par le comité. Ces derniers seraient facturés à la mairie

La présidente du comité viendra le 8 mais, on fera une réunion en présentiel.

2026-011 – CFU Commune

Madame Elisabeth Comangès donne lecture du CFU.

- En fonctionnement :

* Dépenses : 151 443.55 €

* Recettes : 234 159.41 €

* Excédent de l'exercice : 82 715.86 €

- En investissement :

* Dépenses : 819 368.31 €

* Recettes : 456 218.48 €

* Déficit de l'exercice de : 363 149.83 €

Le déficit s'explique par le fait que la commune a fait de gros travaux sur l'eau et l'assainissement et les subventions sont en cours d'encaissement.

Voté à l'unanimité

2026-012 - AFFECTATION DE RESULTAT

Madame Elisabeth Comangès donne lecture à l'Assemblée des affectations de résultats de l'exercice 2025 :

En fonctionnement

Résultat de l'exercice : 82 715.86 €

Résultat antérieurs reportés : 424 650.28 €

Résultat à affecter : 507 366.14 €

En investissement

Résultat de l'exercice : - 363 149.83 €

Résultat antérieurs reportés : -108 693.79 €

RAR : 197 347.00 €

Affectation au 1068 : 274 496.62 €

Excédent de fonctionnement : 232 869.52 €

Voté à l'unanimité.

2026-013 – VOTE BP COMMUNE 2026

Monsieur le Maire donne lecture du budget communal.

- En fonctionnement :

* Dépenses : 422 135.00 €

* Recettes : 422 135.00€

- En investissement :

* Dépenses 815 655.00 €

* Recettes : 815 655.00 €

Monsieur André Bailbé propose pour les décisions budgétaires à venir la création d'une commission de finances.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'une commission des finances.

Le BP est accepté à l'unanimité.

2026-014 – TAXE DIRECTES LOCALES

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux des taxes directes locales pour 2026.

Pour mémoire 2025

- Taxe foncière sur le bâti : 30.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 97.73 %.
- Taxe d'habitation : 7.56 %

Le conseil municipal décide de reconduire les taxes de 2025 en 2026.

2026-015 – CONVENTION DEFIBRILATEUR

La convention qui lie la commune au Département pour le défibrillateur est arrivée à son terme. Le Département nous propose de reconduire ces engagements du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales à équiper en 2009 la commune d'un défibrillateur externe semi-automatique. Les conventions de mise à dispositions sont arrivées à terme le 31 décembre 2021. Le Département nous propose de reconduire ces engagements du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2026-016 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCID

Il convient de désigner 24 délégués pour la commission de la CCID.

Monsieur le Maire propose :

Titulaires

BARNET Thomas (propriétaire bois)

RAAYMAKERS Kelly

TRABIS Marc

PLA Michel

CALVET Claudie

ALBAN Pascal

AYMAR Olivier

FABRE Christine

COSTE Jean

TORRAS Dominique

OLIVA Jeanne

GOT Daniel

Suppléants

SALLANNE Evelyne (Propriétaire bois)

BAILBE André

COMANGES Elisabeth

PAGES Christine

RAAYMAKERS André

PETIT Edwige

VICENS Georges

NOLIN André

FABRESSE Jacques

MITJAVILLE Jacques

SIMONET Frédéric

MOTERA Jean

Le conseil municipal approuve la liste.

2026-017 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Il convient de désigner des délégués pour la commission des listes électorales.

Monsieur le Maire propose pour le conseil municipal :

Titulaire : RAAYMAKERS Kelly

Suppléant : BARNET Thomas

Pour les délégués de l'administration
Titulaire : PLANES Joëlle
Suppléant : TORRAS Sylvie

Pour les délégués du tribunal
Titulaires : ALBAN Fabienne
Suppléant : SIMONET Stéphanie
Le conseil municipal approuve la liste.

2026-018 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le président expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Article 1

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes ¹⁾ :

- 1- De décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 2- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite fixée par le conseil municipal de 5 000 € par sinistre** ;
- 7- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 8- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- 9- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux en dessous de 500 000.00 € ;

Le conseil municipal approuve la liste

2026-019 – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Ouverture public : mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Le conseil municipal approuve la liste

2026-020 – TARIF LOYER GITE 6 ET TARIF GITE C LAS VOLTES

Gite 6 : Loyer à 200.00 € avec réactualisation
Gite C las voltes : Loyers à 460.00 € avec réactualisation

Le conseil municipal approuve

2026-021 – EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le maire demande à l'Assemblée l'embauche d'un saisonnier à mi-temps durant 3 mois de 7heures à 11 heures.

BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil souhaite remettre en place le bulletin municipal. Ce dernier sera édité 2 par semestre.

HORAIRES ETE

Le conseil municipal souhaite proposer à l'employé une modification des horaires de travail pour le travail d'été. Ils proposent de 7heures à 12heures et 2 heures à répartir l'après-midi..

REUNION PLUI

André BAILBE est allé aux deux réunions du PLUI qui sera mis en place sur la communauté de communes.

REUNION PNR

Thomas BARNET était à la réunion sur le pastoralisme et chien de troupeaux.

ONF

Evelynne explique qu'il y a une réunion prévu mercredi prochain avec l'ONF. L'ordre du jour sera l'entretien du parcellaire et l'affouage.

COURRIER MONSIEUR ROUANET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur ROUANET.

L'Assemblée demande à Monsieur le Maire de rencontrer l'avocat pour savoir ce qu'il en est. Monsieur le Maire précise que le rendez-vous est déjà pris. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'agir auprès de la Trésorerie pour suspendre les poursuites envers Monsieur Rouanet, le temps d'éclaircir cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,



Bernard AUXACH